

Procès-verbal

Séance du conseil de la Ville de Macamic tenue le 8 novembre 2010, à laquelle étaient présents le maire, Daniel Rancourt, la conseillère et les conseillers suivants : Denise Dubois, Louis Proulx, Michel Desrochers, Rock Morin, Yvan Verville et Daniel Paquette. Était également présente l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt.

1. Ouverture de la séance par le maire, Daniel Rancourt.

2010-11-296

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Michel Desrochers, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Daniel Rancourt, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Rapport du maire;
4. Adoption des procès-verbaux des séances du 12 octobre 2010 et du 25 octobre 2010;
5. Approbation des comptes à payer :
 - Liste au montant de 268 424,06 \$;
6. Période de questions;
7. Correspondance reçue et envoyée pour le mois d'octobre 2010;
8. Demande à la CPTAQ – M. Marc Verville et Mme Nancy Lamarre;
9. Établissement du calendrier des séances du conseil pour l'année 2011;
10. Patinoire extérieure au Centre Joachim-Tremblay;
11. Questions diverses :
 - a) Bibliothèque (Rock Morin);
12. Rapport des comités;
13. Période de questions;
14. Soirée annuelle de reconnaissance de la ville;
15. Levée de la séance.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

Les points 10 et 11a) n'ont été que discutés, aucune décision ne s'y rattache.

3. **Rapport du maire**

Le maire, Daniel Rancourt, fait rapport de la situation financière de la municipalité conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes.

Il y aura dispense de lecture des procès-verbaux et des comptes à payer, car les membres du conseil présents renoncent à sa lecture puisqu'ils déclarent avoir reçu et lu les présents procès-verbaux et les comptes conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2010-11-297 4. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2010 ET CELUI DU 25 OCTOBRE 2010**

Il est proposé par le conseiller Daniel Paquette, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : Les procès-verbaux de la séance du 12 octobre 2010 et de la séance du 25 octobre 2010 sont adoptés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

2010-11-298 5. **APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et résolu :

QUE : La liste des comptes à payer soit acceptée au montant de 268 424,06 \$.

Adoptée à l'unanimité.

6. **Période de questions**

Aucune question.

7. **Correspondance reçue et envoyée pour les mois d'octobre 2010**

L'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée au cours du mois d'octobre 2010.

Le conseiller, Yvan Verville se retire de la prochaine discussion étant donné qu'il est le frère de monsieur Marc Verville.

2010-11-299 9. **DEMANDE À LA CPTAQ – MONSIEUR MARC VERVILLE ET MADAME NANCY LAMARRE**

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux règlements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 4 049 286;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité bénéficierait de ce projet avec l'implantation de nouvelles constructions;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne causerait aucun préjudice à l'agriculture étant donné sa situation géographique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : La Ville de Macamic appuie fortement la demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie 4 049 286 appartenant à monsieur Marc Verville et madame Nancy Lamarre.

Adoptée à l'unanimité.

2010-11-300

9. **ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2011**

Considérant que l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : Le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2011**, qui se tiendront les **lundis** et qui débiteront à **19 heures** :

- ⇒ 10 janvier
- ⇒ 14 février
- ⇒ 28 février
- ⇒ 14 mars
- ⇒ 28 mars
- ⇒ 11 avril
- ⇒ 25 avril
- ⇒ 9 mai
- ⇒ 23 mai
- ⇒ 13 juin
- ⇒ 11 juillet
- ⇒ 8 août
- ⇒ 12 septembre
- ⇒ 26 septembre
- ⇒ 11 octobre (10 fête de l'Action de grâces)
- ⇒ 24 octobre
- ⇒ 14 novembre
- ⇒ 28 novembre
- ⇒ 12 décembre

QUE : Un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par

le directeur général et secrétaire-trésorier conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

12. **Rapport des comités**

La conseillère Denise Dubois, les conseillers Rock Morin, Michel Desrochers et le maire Daniel Rancourt font un rapport de leur dernière rencontre de leur comité respectif.

13. **Période de questions**

Aucune question.

14. **Soirée annuelle de reconnaissance de la ville**

À la demande du maire, Daniel Rancourt, ce point a été discuté à huis clos après la levée de la séance. Seuls les élus étaient présents à ce point.

2010-11-301

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Denise Dubois et résolu de lever la séance. Il est 20 heures 50.

ADOPTÉ.

Joëlle Rancourt
Secrétaire-trésorière adjointe

Daniel Rancourt
Maire